

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 26 novembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/11/26-4/08

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement
Rapporteur : PERRUSSOT François

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : CALVET Jean

OBJET : Subventions au titre de l'insertion par la santé.

Dans le cadre de son programme départemental d'insertion et de lutte contre l'exclusion (P.D.I.L.E.), le Département a prévu d'apporter son soutien financier aux associations qui mènent des actions d'insertion sociale ou médico-sociale en partenariat avec les maisons départementales des solidarités concernées. A ce titre, le Département a notamment soutenu en 2009 les associations LE RELAIS DE SÉNART, P.H.A.R.E. (Pour l'hébergement et l'aide à la réinsertion) et l'A.N.P.A.A. (Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie), pour leur action d'insertion par la santé des bénéficiaires du R.S.A.. Il est proposé de renouveler le soutien du Département à ces associations pour l'exercice 2010.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération n° 4/04 de la Commission permanente du Conseil général en date du 5 mai 2008, approuvant les conventions d'objectifs avec les associations LE RELAIS DE SÉNART et P.H.A.R.E. pour une durée de 3 ans,

VU la délibération n° 7/01 du Conseil général en date du 1^{er} février 2010, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2010,

VU la délibération n° 4/01 du Conseil général en date du 28 mai 2010, approuvant le programme départemental d'insertion et de lutte contre l'exclusion (P.D.L.I.E.) du Département de Seine-et-Marne pour les années 2010-2012,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer aux associations énumérées ci-après, pour la réalisation de leur action d'insertion par la santé, une subvention d'un montant total de **69 563 €**, qui sera prélevée sur l'opération "actions d'insertion sociale et médico-sociale" de l'action intitulée "actions d'insertion sociale et médico-sociale" et qui se répartie comme suit :

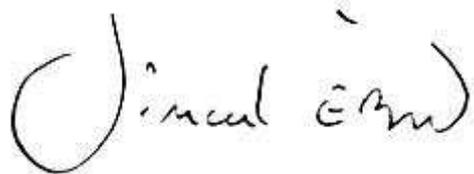
- à l'association P.H.A.R.E. (Pour l'hébergement et l'aide à la réinsertion)
pour son antenne d'écoute médico-sociale**18 763 €**
- à l'association LE RELAIS DE SENART pour son antenne d'écoute
médico-sociale**13 800 €**
- à l'A.N.P.A.A (Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie),
pour son action de suivi des personnes allocataires du R.S.A. par les centres de soin,
d'accompagnement et de prévention en addictologie (C.S.A.P.A.) de Seine-et-Marne
et ses actions de prévention santé qu'elle mène auprès des jeunes.....**37 000 €**

Article 2 : d'approuver les avenants n° 2 aux conventions d'objectifs signées en 2008 avec les associations LE RELAIS DE SÉNART et P.H.A.R.E., tels que joints en annexes n° 1 et 2 de la présente délibération, et d'autoriser le Président du Conseil général à les signer au nom du Département.

Article 3 : d'approuver la convention visant à formaliser les modalités de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne et l'A.N.P.A.A., telle que jointe en annexe n° 3 à la présente délibération, et d'autoriser le Président du Conseil général à la signer au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT



Vincent ÉBLÉ